



COMITÉ DE GOUVERNANCE INTERMINISTÉRIEL SUR LES INTERVENTIONS EN MILIEUX
CÔTIERS DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cadre de gouvernance concerté

Version 25 mars 2025

Mise en contexte

Depuis le début des années 2000, l'accélération des phénomènes d'érosion et de submersion côtières, attribuable notamment à la hausse du niveau marin, à la réduction du couvert de glace et à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes côtières, a suscité une prise de conscience et une mobilisation accrue. Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec se sont engagés à mettre en place des actions structurantes visant à mieux comprendre ces phénomènes, à rechercher des solutions, à encadrer l'aménagement du territoire, à prévenir les sinistres et à protéger les infrastructures essentielles.

Grâce au financement associé au Plan d'action sur les changements climatiques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), aux budgets de recherche sectoriels du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et du Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) du ministère de la Sécurité publique (MSP), plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer la gestion des risques liés aux aléas côtiers. Parmi ces initiatives, certaines méritent une mention spéciale :

- Financement et déploiement de la Chaire de recherche en géoscience côtière (MSP (CPS), 2006);
- Adoption du Cadre financier et organisationnel d'analyse, de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels (MSP, 2006);
- Début de la production de cartes de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain accompagnées d'un cadre normatif afférent (MSP, 2007);
- Mise en place des réseaux de suivi et d'observation du Saint-Laurent (MTMD, 2010);
- Adoption du deuxième Cadre pour la prévention de sinistres (MSP, 2013);
- Étude sur la vulnérabilité des infrastructures routières de l'Est du Québec à l'érosion et à la submersion côtières dans un contexte de changements climatiques (MTMD, 2015);
- Évaluation économique des répercussions des changements climatiques et analyses coûts-avantages d'options d'adaptation en zone côtière au Québec (Ouranos, 2016);
- Projet « Résilience côtière » : développement d'outils d'adaptation à l'érosion côtière pour les municipalités du Québec maritime (MELCCFP, 2016);
- Adoption d'un Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques 2019-2023 – volet aléas côtiers (MTMD, 2019);
- Financement pour la mise en place de la Chaire de recherche en génie côtier à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) (MTMD, 2020).

Au fil du temps, la collaboration entre les ministères s'est renforcée, se concrétisant à travers plusieurs comités et ententes :

- Entente spécifique ratifiée par six ministres (1999), qui visait à analyser globalement la situation de l'érosion et à proposer un plan de gestion du littoral fondé sur des solutions intégrées et réalistes à long terme, dans un contexte d'aménagement durable du territoire. L'examen de ces solutions a pris en compte l'évolution irrémédiable des processus naturels, en favorisant une plus grande harmonisation

avec la nature, tout en considérant les enjeux socio-économiques, l'aménagement du territoire et l'optimisation des finances publiques;

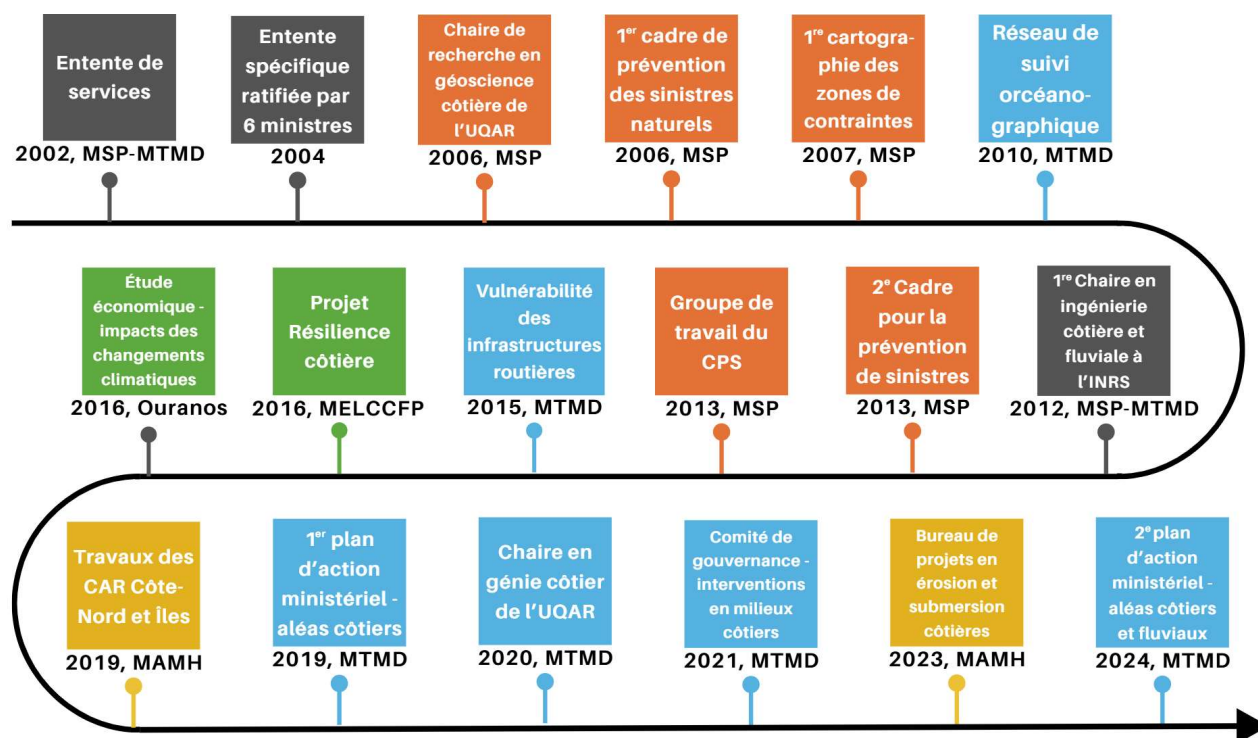
- Entente de services MTMD-MSP, relative à l'expertise requise lors de situations d'instabilité du sol ou du roc, ou lors de désordre hydraulique et de dégradation des berges menaçant la sécurité des personnes et des biens (MSP-MTMD, 2002);
- Groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtières du CPS, qui contribue notamment à soulever les enjeux de cohérence de l'action gouvernementale en matière de prévention des sinistres ainsi que les enjeux scientifiques et techniques liés à l'appréciation des aléas côtiers et au traitement des risques associés. Ce groupe identifie également des pistes de solutions aux problématiques scientifiques et techniques soulevées et facilite le partage des initiatives (MSP, 2013).

Plus récemment, cette collaboration interministérielle a pris une nouvelle ampleur avec des travaux plus structurants. En 2021, face au risque croissant pour les infrastructures de transport en zones côtières dans un contexte de changements climatiques et à l'augmentation significative des investissements pour leur protection, le MTMD a proposé une gouvernance renforcée afin d'assurer une gestion plus intégrée des risques liés aux aléas côtiers et de définir des orientations gouvernementales en matière d'interventions en milieu côtier. Ainsi, un comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieux côtiers a été mis en place, sous la coordination du MTMD et en partenariat avec le MELCCFP, le MSP, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Parallèlement, le gouvernement a mis l'accent sur les enjeux liés à l'érosion et de la submersion dans le Plan pour une économie verte 2030 et ses plans de mise en œuvre successifs (PEV-PMO), augmentant le financement des actions dédiées à la gestion des risques climatiques dans une perspective d'appui intégré aux communautés et y inscrivant l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières.

En avril 2023, la commissaire au développement durable (CDD) a déposé son rapport d'audit de performance intitulé « **Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières** ». En réponse à ses recommandations, le MSP, le MTMD et le MELCCFP se sont engagés à mettre en œuvre plusieurs actions concertées, en plus du déploiement des travaux existants.

La même année, le gouvernement du Québec a créé le Bureau de projets en érosion et submersion côtières (BPÉSC) visant à poursuivre les efforts de coordination gouvernementale, à renforcer l'accompagnement des communautés aux prises avec les effets de ces phénomènes et à augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en zone côtière, en tenant compte des changements climatiques. En s'appuyant sur les services offerts par les différents ministères et organismes gouvernementaux, le BPÉSC consolide l'accompagnement déjà offert par divers intervenants gouvernementaux afin d'accroître le soutien auprès du milieu municipal et de répondre aux besoins émergents en matière d'érosion et de submersion côtières. Aussi, dans le but de faciliter l'accès aux services existants, il peut orienter les organismes municipaux vers les ministères concernés selon le besoin exprimé.



Objectifs

Depuis près de deux décennies, le gouvernement relève les défis liés à la gestion de la zone côtière. Il a mis l'accent plus récemment sur une collaboration interministérielle accrue. Afin de structurer et d'optimiser cette collaboration, le présent document établit un cadre de gouvernance concerté. Conduit sous la coordination du MTMD, il a été réalisé dans le cadre des travaux du **sous-comité 1 – Stratégies d'intervention pour réduire la vulnérabilité des communautés et des infrastructures en zone côtière**, en étroite collaboration avec le MAMH, le MELCCFP et le MSP.

Ce document présente le cadre de gouvernance concerté établi pour renforcer la gestion gouvernementale de la zone côtière. Il répond également au **constat 1** du rapport de la CDD qui souligne l'absence de gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières au sein du gouvernement du Québec, nuisant par le fait même au partage d'une vision globale et à une coordination efficiente des interventions d'adaptation. Il y est souligné que « les ministères audités travaillent majoritairement de façon sectorielle et ne couvrent pas certains risques importants ».

L'orientation générale privilégiée vise à optimiser **les structures existantes** pour renforcer leur complémentarité et éviter les doublons. Bien que des mécanismes de concertation et de coordination soient déjà en place, cet exercice a permis de les adapter en fonction des besoins actuels et projetés et d'en assurer une plus grande efficacité. Le cadre de gouvernance n'est pas figé; il s'inscrit dans un processus itératif, s'adaptant à l'évolution des initiatives en cours ou à venir. Cette collaboration interministérielle a été mise de l'avant afin d'optimiser la performance de l'action gouvernementale. Le cadre de gouvernance précise notamment les différents comités et structures de coordination ministérielles aux échelles provinciale et régionale.

Partage des rôles et responsabilités entre ministères

La **gestion intégrée de la zone côtière au Québec** repose sur plusieurs initiatives gouvernementales visant à prévenir et à atténuer les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières. Les ministères collaborent de manière concertée en se répartissant les responsabilités et les mandats en fonction de leur rôle et de leur expertise en matière de gestion des risques liés aux aléas côtiers.

MELCCFP

En tant que coordonnateur de l'action gouvernementale en matière de changements climatiques, le MELCCFP est chargé de développer et de diffuser les grandes orientations relatives à la gestion des risques climatiques et à l'adaptation. Il élabore une **trajectoire d'adaptation** de portée gouvernementale visant à définir une **vision globale et à long terme** (horizon 2100) des risques et de l'adaptation en zone côtière. Cette trajectoire, dont la publication est prévue en 2026, établira des objectifs et des jalons pour orienter les actions futures et assurer une approche cohérente de la planification de l'action côtière adaptée aux impacts actuels et projetés des changements climatiques. Le MELCCFP contribue également au développement des connaissances et d'outils en matière de sciences du climat, de modélisation climatique et d'adaptation. Il développe également des méthodologies et lignes directrices en matière de gestion des risques d'érosion et de submersion côtières en mobilisant les ministères partenaires, notamment le MTMD, le MSP et le MAMH. En tant que gestionnaire du Fonds d'électrification et de changements climatiques, il finance différents projets de recherche d'appréciation des risques et de mise en œuvre de solutions d'adaptation. De plus, dans le cadre de sa mission et via la Loi sur la qualité de l'environnement, le MELCCFP encadre les projets visés en zone côtière à travers les autorisations environnementales, en fonction de leur risque pour l'environnement. Enfin, il délivre des autorisations environnementales lorsque requis pour la réalisation de projets en zone côtière.

MSP

À titre de coordonnateur de l'action gouvernementale en sécurité civile, le MSP contribue activement depuis de nombreuses années à la gestion des risques liés aux aléas côtiers par le **développement des connaissances** sur les aléas côtiers et leurs conséquences, le développement d'outils visant la prévention de sinistres, la production d'analyses de risques et l'identification de mesures de traitement des risques appropriées en tenant compte notamment du contexte territorial. Il détient une expertise technique reconnue en matière de gestion des risques naturels et en géomorphologie côtière. Par ailleurs, le MSP soutient les MRC et les municipalités dans le contrôle de l'utilisation du sol en zones de contraintes en produisant, en collaboration avec le MTMD, des cartes de zones de contraintes relatives à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'aux mouvements de terrain¹. Il les soutient également dans la **mise en œuvre de mesures préventives** pour atténuer les risques liés aux aléas côtiers afin de répondre entre autres aux besoins des communautés exposées. Il appuie aussi le milieu lors de situations d'urgence ou de sinistres. Sa mission et l'expertise qu'il a développée pour la gestion des risques liés aux aléas côtiers lui confèrent une position stratégique pour offrir un accompagnement technique aux municipalités dans la mise en œuvre de projets visant la sécurité des personnes et la protection des biens.

¹ Le MELCCFP soutient financièrement l'élaboration de certaines cartes de zones de contraintes dans le cadre du PEV-PMO 2030.

Dans une approche de gestion intégrée, le MSP peut soutenir les autres ministères lorsque requis dans la réalisation de projets en zone côtière en rendant notamment disponibles son expertise ainsi que les analyses et les résultats de travaux qui peuvent servir d'intrants aux livrables des autres ministères.

MTMD

Le MTMD assure la gestion des risques pour ses infrastructures côtières de transport afin de garantir des systèmes de transport sécuritaires et résilients en misant sur des projets de maintien et d'adaptation. Le MTMD possède une forte expertise en ingénierie en raison de ses activités axées principalement sur la réalisation de projets. Il constitue d'ailleurs un **pôle d'expertise gouvernemental en ingénierie, notamment en géotechnique et en hydraulique maritime**. À ce titre, il soutient les autres ministères, lorsque requis. Le MTMD procède également à l'élaboration de **plans d'interventions** pour assurer la résilience des réseaux de transport aux risques liés aux aléas côtiers à l'échelle régionale, dont les analyses et les résultats peuvent servir d'intrants aux livrables des autres ministères.

L'ensemble de ces efforts vise à renforcer la résilience des zones côtières du Québec face aux effets des changements climatiques, tout en favorisant une approche intégrée et concertée de la gestion des risques.

MAMH

Le MAMH œuvre avec le milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens. Le MAMH joue un rôle crucial dans la Déclaration de réciprocité², le partenariat signé entre le gouvernement du Québec et les municipalités en décembre 2023. Les deux parties poursuivent ainsi des objectifs communs, notamment en adaptation aux changements climatiques et en aménagement du territoire, ce qui oriente entre autres les actions du milieu en matière d'aléas côtiers.

Le MAMH agit également à titre de coordonnateur gouvernemental en **aménagement du territoire** pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, deux domaines qui ont des impacts et des retombées significatives liés à la gestion des aléas côtiers pour les communautés côtières.

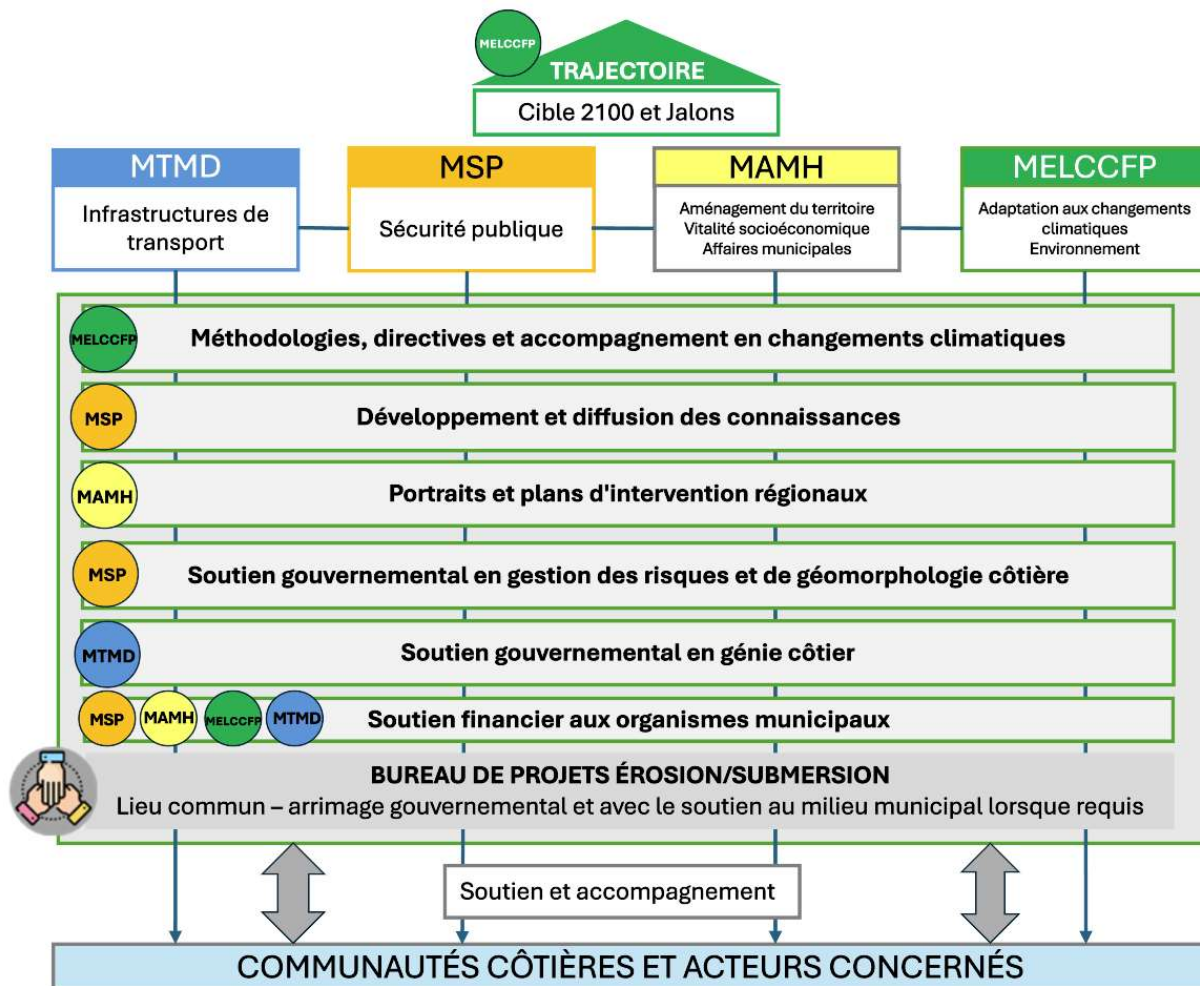
En tant que responsable des Conférences administratives régionales (CAR), le MAMH a été impliqué dans la gestion des risques côtiers, notamment par le biais des travaux des CAR de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui portent sur les enjeux d'érosion et de submersion côtières.

Modifications aux structures de coordination

La gestion actuelle des interventions en zone côtière s'appuie sur la complémentarité des structures en place, qui ont grandement évolué depuis la publication du rapport de la CDD. Plusieurs modifications apportées ont impliqué les quatre ministères, notamment la dissolution de comités, la révision de mandats de comités existants, la création de nouvelles instances et le transfert de certaines responsabilités. Chaque structure assure la reddition de compte et le suivi des actions qui relèvent désormais de sa responsabilité.

² [Nouveau partenariat officiellement conclu avec les municipalités : Ensemble au service des citoyens Gouvernement du Québec](#)

Schéma de la gouvernance concertée sur les aléas côtiers, incluant les missions respectives et les rôles transversaux



Plusieurs modifications aux structures de gouvernance ont été mises en œuvre depuis la publication du rapport de la CDD. Elles se résument comme suit :

MAMH

Le 31 août 2023, le gouvernement a annoncé la mise en place du **Bureau de projet en érosion et submersion côtières**³, placé sous la coordination du MAMH. Regroupant également le MELCCFP, le MSP et le MTMD, cette structure vise à renforcer l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal et à augmenter l'efficacité des actions menées. Le BPÉSC constitue une plateforme de concertation et de collaboration entre les ministères concernés, favorisant la complémentarité des actions de ceux-ci. Les ministères y collaborent de manière concertée en répartissant les responsabilités et les mandats en fonction de leur rôle et de leur expertise en gestion des risques liés aux aléas côtiers.

³ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, « Cadre de gouvernance du bureau de projets en érosion et submersion côtières », 2024, 10 p.

En tant que coordonnateur du BPÉSC, le MAMH est notamment responsable d'assurer l'élaboration de **portraits régionaux et de plans d'intervention**. Par ailleurs, l'implication du MAMH dans son rôle de coordonnateur du BPÉSC permet une meilleure prise en compte de certains **enjeux liés à la vitalité socioéconomique non couverts par les programmes actuels**, afin de compléter l'offre de services gouvernementale. Il joue également un rôle d'interface pour renforcer le **soutien aux municipalités**, en facilitant notamment l'accès aux ressources gouvernementales et en assurant une diffusion centralisée de l'information relative à l'action gouvernementale.

MTMD

En 2021, le MTMD a proposé une gouvernance renforcée afin d'assurer une gestion plus intégrée des risques liés aux aléas côtiers et de définir des orientations gouvernementales en matière d'interventions en milieu côtier. Un comité de gouvernance interministériel a alors été mis en place.

Dès le début de la concertation interministérielle, le leadership du MTMD répondait aux défis immédiats liés à la pérennité de ses actifs côtiers. Ce rôle de coordination s'est confirmé après la publication du rapport de la CDD, puisqu'il occupait déjà cette position et avait acquis la maturité et l'expertise pour poursuivre ce travail de concertation. Toutefois, il était clair que le leadership du MTMD n'avait pas une vocation permanente. Ainsi, en réponse au renforcement des capacités des autres ministères, à la création du BPÉSC et à la mise en place de nouvelles initiatives telles que la Trajectoire d'adaptation à l'érosion et la submersion côtières, le MTMD ajuste l'orientation de ses actions afin de réduire les chevauchements structurels. Maintenant que les objectifs de cette concertation ont pris une dimension plus transversale, la structure du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers n'apparaît plus nécessaire.

De nombreux livrables interministériels ont d'ailleurs été produits dans le cadre du comité de gouvernance interministériel afin de répondre aux attentes :

- Bilan des comités, structures de coordination et actions existants pour la gestion des risques liés aux aléas côtiers (Sous-comité 1 – Stratégies d'intervention);
- Évaluation des enjeux et piste de solutions, notamment pour les actifs routiers (Sous-comité 2 – Cadre réglementaire concernant les interventions en milieux côtiers);
- Synthèse des connaissances acquises (Sous-comité 3 – Recherche et innovation);
- Analyse des sites et plateformes de diffusion et de partage des connaissances existantes et pertinentes (Sous-comité 3 – Recherche et innovation).

Dans le contexte de la gouvernance renforcée, le MTMD continuera à remplir ses engagements interministériels liés aux plans d'actions pour l'application des recommandations de la CDD.⁴ Outre ces livrables, il assumera dorénavant un rôle davantage sectoriel, axé sur ses activités en transport plutôt que sur la coordination transversale des comités interministériels qu'il exerçait jusqu'à présent. Le MTMD demeurera toutefois un acteur clé grâce à son expertise en planification des interventions, en réalisation de projets et en ingénierie, indispensable pour assurer une coordination des interventions en zone côtière.

⁴ Les livrables à venir sous la responsabilité du MTMD sont les suivants : mise en œuvre du cadre de gouvernance concerté (1), synthèse des besoins de développement des connaissances et définition des sources de financement requises (2), élaboration et mise en œuvre d'un plan de diffusion des connaissances (3) et d'un plan d'acquisition des connaissances (4).

Ainsi, le comité de gouvernance interministériel sera dissous. Le MTMD conservera uniquement un **comité interne sectoriel dédié aux stratégies d'interventions en transport**. Bien que ce comité soit centré sur les enjeux propres au MTMD, il demeurera ouvert aux autres ministères concernés, considérant que les décisions qui y seront prises pourraient engendrer des impacts sur l'aménagement et l'occupation du territoire dans certains secteurs et influencer les mandats des autres ministères partenaires.

Enfin, les mandats initialement pilotés par le MTMD seront repris intégralement par les autres ministères, assurant ainsi la continuité des travaux et la poursuite des efforts gouvernementaux. Les mandats du sous-comité 1 – Stratégies d'intervention en zone côtière seront répartis entre le MELCCFP, le MAMH et le MSP, en cohérence avec leurs responsabilités respectives. Le sous-comité 2 – Cadre réglementaire est désormais clos, ses livrables ayant été réalisés. Le sous-comité 3 – Recherche et innovation sera repris par le MSP, qui possède la capacité et les ressources nécessaires pour le mener à bien.

MELCCFP

Le MELCCFP met en place un nouveau **comité sur les trajectoires d'adaptation dans le cadre de sa structure de gouvernance en matière de lutte contre les changements climatiques**, qui a été actualisée pour mieux répondre aux défis de la transition climatique. Les travaux relatifs à la trajectoire d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières y seront intégrés. Ce comité vise à structurer une vision et des jalons sur le long terme adaptés au contexte de l'évolution des risques sous l'effet des changements climatiques. La Trajectoire à venir contribuera à assurer une meilleure cohérence des actions gouvernementales en matière de résilience côtière. Ainsi, le MELCCFP reprend une partie des travaux du sous-comité 1 du MTMD, soit principalement la vision gouvernementale à long terme.

Le MELCCFP élaborera également des méthodologies et directives relatives aux risques côtiers dans le cadre d'un nouveau comité qui traitera de la gestion des risques climatiques (multi aléas) qui s'insérera dans sa structure de gouvernance en matière de lutte contre les changements climatiques. Ces travaux seront menés en tenant compte de ceux relatifs au développement des connaissances qui seront réalisés au sein du groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtières coordonné par le MSP et qui pourront générer des connaissances utiles.

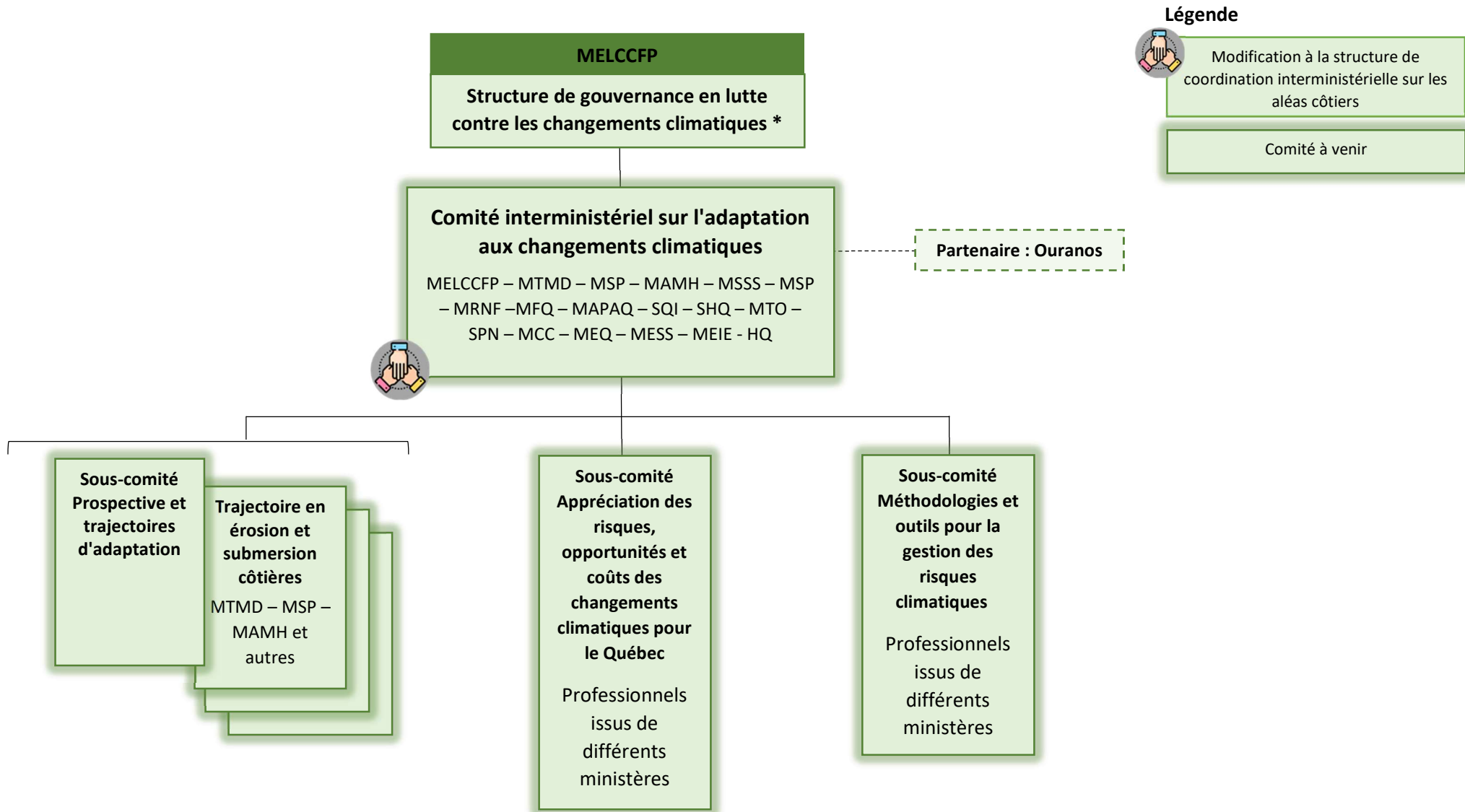
MSP

Le MSP, fort d'une expertise de longue date dans le développement des connaissances sur les risques côtiers, voit son rôle élargi. Son **groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtières relevant du comité pour la prévention de sinistres naturels** prendra en charge l'arrimage des besoins communs de développement et de partage des connaissances qui touchent l'ensemble des aspects liés à la zone côtière. À ce titre, il coordonnera la mise en œuvre du plan de développement des connaissances et du plan de diffusion des connaissances, élaborés en collaboration avec les autres ministères dans le cadre des travaux du sous-comité 3 – Recherche et innovation du MTMD, assurant ainsi la pérennité des mandats.

Par ailleurs, dans le cadre du CPS, le MSP a développé une expertise afin d'offrir un soutien technique aux municipalités dans la réalisation de projets de traitement du risque, notamment la construction d'ouvrages de protection et la relocalisation de communautés. Depuis 2002, une entente de service conjointe permet au MTMD d'appuyer le MSP en ingénierie spécialisée en géotechnique et en hydraulique. Plus récemment, cette collaboration s'est renforcée pour inclure la mise en œuvre de plusieurs projets communs.

Afin d'identifier les opportunités d'interventions conjointes en amont, le MSP a instauré, à la suite des recommandations de la CDD, des rencontres visant à harmoniser les priorités ministérielles et à coordonner les projets conjoints réalisés avec le MTMD. Cette activité annuelle sera élargie afin d'inclure d'autres partenaires et renforcer la collaboration.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs



* En cours d'approbation par les autorités du MELCCFP

Comité	Membres	Mandats / Objectifs	Principaux livrables / sujets abordés	Fréquence des rencontres
Structure de gouvernance en lutte contre les changements climatiques	À venir	À venir	Sujets en lien avec la transition climatique dans son ensemble	À venir
Comité interministériel sur l'adaptation aux changements climatiques	Directeurs généraux et directeurs du MELCCFP – MTMD – MSP – MAMH – MSSS – MSP – MRNF – MFQ – MAPAQ – SQI – SHQ – MTO – SPN – MCC – MEQ – MESS – MEIE - HQ	Assurer la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de gestion des risques climatiques et d'adaptation, et renforcer l'action gouvernementale en cette matière. En lien avec la gestion des risques climatiques et l'adaptation, il a pour objectifs de : - Favoriser les arrimages et les synergies entre les différentes politiques, stratégies, plans d'action, mesures et projets en instaurant les mécanismes nécessaires ou en s'appuyant sur les mécanismes existants, selon le cas; - Identifier les enjeux urgents, stratégiques, prioritaires ou émergents pour déterminer les travaux ou suivis à réaliser, le cas échéant; - Faciliter l'échange et la circulation d'informations dans le contexte du déploiement du PEV-PMO 2030; - Assurer le suivi et émettre des recommandations aux sous-comités en adaptation qui impliquent la collaboration de plusieurs ministères et organismes (voir ci-bas); - Favoriser les arrimages gouvernementaux au regard des relations fédéral-provincial-territoire en adaptation, notamment dans l'objectif de faire connaître les orientations du Québec dans le domaine et d'alimenter les travaux de la table Canada-Québec en adaptation (Environnement et Changement climatique Canada-MELCCFP) et du Comité en changements climatiques du Comité canadien des ministres de l'environnement; - Augmenter l'efficacité, l'efficience et la cohérence des actions gouvernementales. Ouranos, en tant que partenaire du MELCCFP et du gouvernement en matière d'action climatique, sera invité à certaines rencontres selon le sujet abordé, afin d'apporter son expertise en sciences du climat, en gestion des risques climatiques et en adaptation.	À compléter	Environ 4 fois/an ou selon les besoins

Sous-comité Prospective et trajectoires d'adaptation Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers	Professionnels issus de différents ministères. Les ministères interpellés varieront selon la trajectoire étudiée. Pour la Trajectoire érosion et submersion côtières : MTMD – MSP – MAMH (principaux collaborateurs).	Réaliser des travaux de prospective sur les tendances internationales et locales qui influenceront les besoins et la capacité d'action du Québec en adaptation, en appui à l'élaboration des trajectoires. Contribuer au développement de trajectoires d'adaptation pour le Québec.	Contribution à : - Livrables en prospective; - Trajectoires en adaptation, dont une trajectoire relative à l'érosion et à la submersion côtières.	Variable selon le sujet étudié
Sous-comité Appréciation des risques, opportunités et coûts des changements climatiques pour le Québec	Professionnels issus de différents ministères – à préciser.	Contribuer : - Au cadrage et à la réalisation de l'appréciation des risques climatiques, et à l'identification d'opportunités pour le Québec; - Aux travaux d'appréciation des risques pour les infrastructures stratégiques et prioritaires du gouvernement; - À des travaux permettant d'évaluer les coûts des changements climatiques pour le Québec.	Contribuer aux appréciations des risques	À déterminer
Sous-comité Méthodologies et outils pour la gestion des risques climatiques Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers	Professionnels issus de différents ministères en fonction des méthodologies et les outils à développer et l'expertise nécessaire.	Contribuer : - Au développement de lignes directrices méthodologiques en matière de gestion des risques climatiques; - À l'identification des lacunes en matière d'outils et de données pour gérer les risques climatiques et participer au développement de certains d'entre eux; - À favoriser les arrimages et la cohérence entre les démarches d'adaptation et les autres démarches gouvernementales qui doivent tenir compte des risques liés aux changements climatiques (art 10.1, Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs).	Contribuer : - À l'élaboration de lignes directrices en lien avec la prise en compte du climat futur, notamment sur l'érosion et la submersion côtières; - Au développement d'outils selon les besoins.	Variable selon le sujet étudié

Bureau de projets en érosion et submersion côtières

Légende



Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers

Note

* Le Bureau de projets de la rivière Saguenay accompagne les organismes municipaux touchés par des problématiques d'érosion fluviale sur le territoire de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

** D'autres ministères et organismes pourraient être interpellés selon les dynamiques territoriales : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Tourisme, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, l'Institut national de santé publique du Québec, Hydro-Québec, etc.

*** Les territoires à l'est de la Ville de Québec pour la région de la Capitale-Nationale et à l'est de Lévis pour la région de Chaudière-Appalaches.



Comité directeur

Sous la responsabilité du MAMH et composé de sous-ministres adjoints du MELCCFP, du MSP et du MTMD

Comité de coordination

Coordonné par le MAMH et composé de directrices et directeurs généraux du MELCCFP, du MSP et du MTMD, incluant un groupe exécutif

Comités dédiés au soutien du milieu municipal*

Chaque comité sera coordonné par un professionnel du MAMH et composé de professionnels du MSP, du MTMD ainsi que du MELCCFP**

Bas-Saint-Laurent	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord	Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale***
Municipalités concernées				

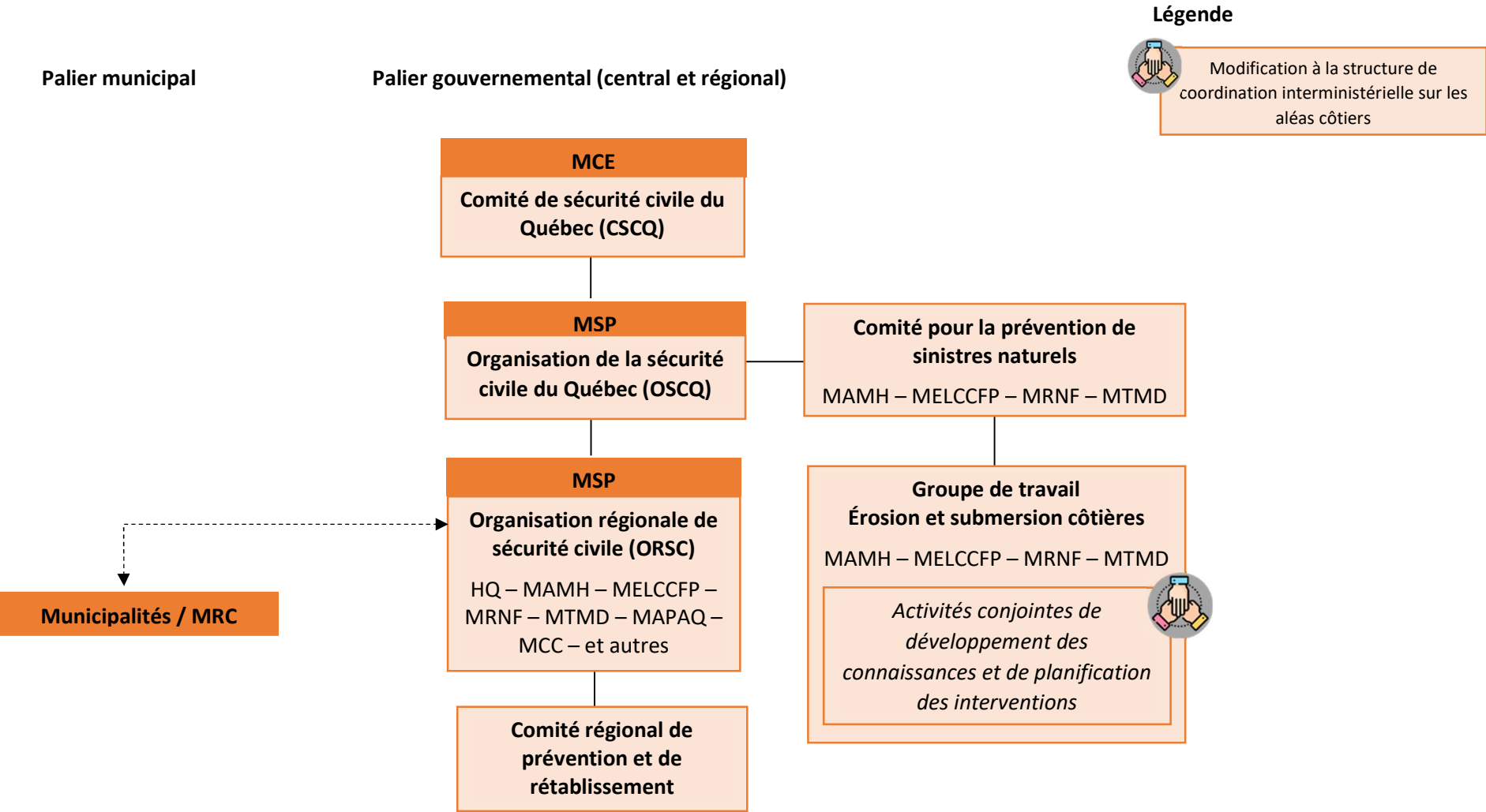
Comité d'experts technique

Coordonné par le MAMH et composé d'experts du MSP, du MELCCFP et du MTMD en aménagement du territoire, en géomorphologie, en génie côtier, en gestion des risques et en changements climatiques, en communication climatique et en gouvernance participative

Comité	Membres	Mandats / Objectifs	Principaux livrables / sujets abordés	Fréquence des rencontres
Bureau de projets en érosion et submersion côtières (BPÉSC) – mandat général Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers	MAMH, MELCCFP, MSP, MTMD	Les objectifs du bureau de projets sont : - De réduire les impacts actuels et projetés de l'érosion et de la submersion côtières sur la santé et la sécurité des personnes, sur les biens et les infrastructures, sur la vitalité économique et sociale, ainsi que sur les écosystèmes, en tenant compte des changements climatiques; - D'accroître l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal aux prises avec ces problématiques et renforcer le partage d'information; - D'augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières. À cet effet, le bureau de projets a comme mandat de : - Réaliser des portraits des enjeux et des problématiques relatives à l'érosion et à la submersion côtières; - Définir des plans d'intervention de façon complémentaire à ceux existants, comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur une expertise et des analyses scientifiques; - Favoriser la concertation entre les parties prenantes touchées par l'érosion et la submersion côtières; - Soutenir et d'accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues aux plans d'intervention.	Accompagnement des municipalités Les autres livrables sont identifiés dans les sections relatives à chaque comité.	
BPÉSC – Comité directeur	SMA du MAMH, MSP, MELCCFP, MTMD Autres MO au besoin.	Le mandat du comité directeur est de : - Veiller à l'atteinte des mandats et des objectifs du bureau de projets; - Prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre des actions du bureau de projets.		Interministériel, 2 fois/an

BPÉSC – Comité de coordination	Directeurs du MAMH, MSP, MELCCFP et MTMD Autres MO au besoin.	Le mandat du comité de coordination est de : - Assurer les arrimages intra et interministériels requis pour la mise en œuvre des travaux du bureau de projets, pour contribuer aux travaux d’autres comités interministériels et pour alimenter le comité directeur; - Servir de point d’ancrage pour approfondir la réflexion et faire évoluer les interfaces de collaboration, afin d’assurer la cohérence des actions gouvernementales et la mise à jour d’un cadre de gouvernance concerté; - Suivre la mise en œuvre des travaux et en évaluer leur déploiement; - Fournir des orientations aux comités affectés au soutien municipal et au comité d’experts; - Approuver la planification annuelle des activités et des livrables réalisés par les comités affectés au soutien municipal et d’experts techniques; - Approuver la programmation annuelle des projets financés par le bureau de projets; - Communiquer l’avancement des travaux aux clientèles et aux partenaires; - Assurer la reddition de comptes annuelle.	- Au besoin, bonification et mise à jour de la gouvernance et de ses composantes, notamment la représentation des rôles et responsabilités des ministères partenaires et les mécanismes de collaboration; - Plans et outils de communication interministériels; - Planification annuelle des activités; - Programmation des projets financés.	Interministériel, 3 fois/an ou au besoin
BPÉSC – Comité d’experts technique	Professionnels du MAMH, du MSP, du MTMD et du MELCCFP	Le mandat du comité d’experts technique est de : - Agir à titre d’experts et à cette fin : • De produire des avis techniques et des recommandations dans le cadre de l’évaluation de projets soumis au bureau de projets ou de la réalisation de projets financés par le bureau de projets; - Soutenir les comités dédiés au soutien du milieu municipal en s’assurant : • De déterminer les objectifs, la portée et les méthodologies à privilégier pour l’élaboration des portraits et des plans d’intervention cohérents; • De proposer des critères d’admissibilité, de priorisation et de sélection des projets qui seront financés par le BPÉSC, dans le contexte d’une vision globale de l’adaptation et en tenant compte des programmes existants; • D’offrir son soutien à l’élaboration des portraits, la compilation des appréciations de risques existantes, l’identification des priorités et l’élaboration des plans d’intervention; • D’évaluer les projets soumis au bureau de projets pour du soutien financier;	Critères de priorisation des projets Recommandation de la priorisation des projets découlant des sommes prévues pour le BPÉSC.	Interministériel, selon les besoins

		• De préparer la programmation des projets financés par le bureau de projet en consultant les comités affectés au soutien du milieu municipal; - Préparer la planification annuelle des activités et des livrables réalisés et la reddition de comptes annuelle des travaux du comité d'experts technique.		
Comités dédiés au soutien du milieu municipal		Le mandat des comités dédiés au soutien du milieu municipal est : - Pour chaque secteur régional, préparer et mettre à jour un portrait et un plan d'intervention selon les orientations du comité d'experts technique; - Accompagner le milieu municipal et à cette fin : • Agir en tant qu'agent de liaison entre le milieu municipal et, selon le cas, le comité d'experts technique ou les ministères et organismes concernés; • Fournir un soutien au milieu municipal, notamment, en utilisant le mécanisme des CAR aménagement, dans une approche de planification territoriale et d'adaptation aux changements climatiques; • Assurer l'accompagnement du milieu municipal dans la mise en œuvre de solutions, financées par le Bureau de projets, visant répondre aux besoins spécifiques liés aux enjeux non couverts par les partenaires du Bureau de projets; • Favoriser l'arrimage des actions de l'ensemble des intervenants (municipalités, organismes de bassin versant, comités de zone d'intervention prioritaire (ZIP), ministères et organismes, etc.) en vue de leur complémentarité; • Recevoir les demandes de soutien du milieu municipal et acheminer celles jugées recevables, au comité d'experts technique pour analyse ou vers les ministères et organismes pertinents; - Préparer la planification annuelle des activités et des livrables réalisés et la reddition de comptes annuelle des travaux des comités affectés au soutien du milieu municipal.	Portraits régionaux et plans d'intervention. Note : Des réflexions sont en cours pour réviser la composition et les mandats de ces comités, en vue d'une optimisation des interfaces de concertations régionales en cohérence avec les comités régionaux existants, notamment les Comités régionaux de prévention et de rétablissement (CRPR) et les CAR aménagement.	Interministériel, en format et en fréquence variables selon les régions.



Comité	Membres	Mandats / Objectifs	Principaux livrables / sujets abordés	Fréquence des rencontres
Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)	SM et dirigeants des principaux ministères et organismes gouvernementaux (MO) interpellés par la sécurité civile. Présidé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif du gouvernement. Le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile agit à titre de conseiller stratégique et assure la liaison avec l'OSCQ.	Assister le ministre de la Sécurité publique dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la sécurité civile et conseiller les autorités gouvernementales en la matière.	Contribue à orienter la planification gouvernementale en sécurité civile et à superviser le déploiement des ressources lors de sinistres importants. Il se prononce sur les mesures pouvant être prises à l'échelle gouvernementale pour améliorer la gestion des risques et assurer une réponse adéquate aux sinistres.	
Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)	Regroupe les coordonnateurs ministériels en sécurité civile des MO du gouvernement du Québec sollicités par le MSP. Le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile assure la coordination de	Structure gouvernementale responsable de la planification de la sécurité civile à l'échelle nationale et de la coordination des actions menées par chacun des MO du gouvernement du Québec. Se décline à l'échelle des régions administratives sous la forme d'organisations régionales de la sécurité civile.	Cette structure se consacre à la gestion gouvernementale des risques ainsi qu'à la réponse aux sinistres, notamment selon les dispositions prévues au Plan national de sécurité civile.	

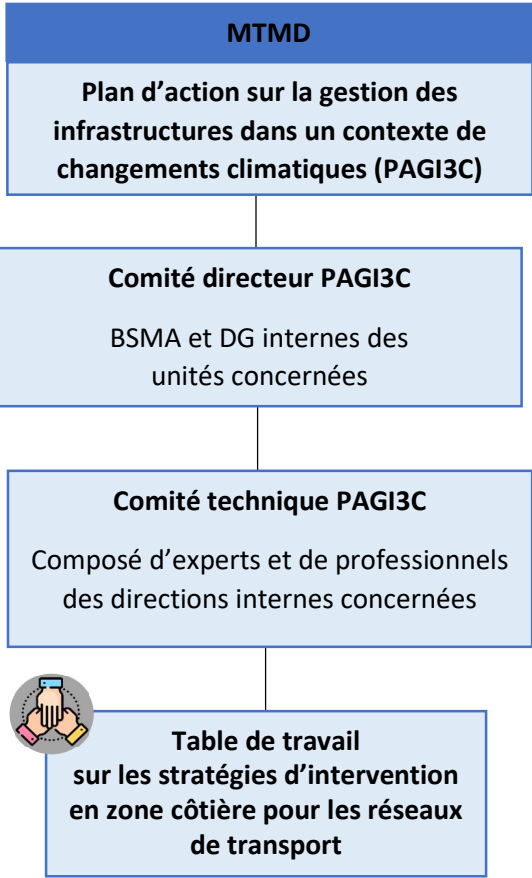
	l’OSCQ ainsi que la liaison entre le CSCQ, l’OSCQ et l’ORSC.			
Comité pour la prévention de sinistres naturels	Directeurs : MAMH – MELCCFP – MRNF – MTMD Le directeur général de la prévention et de la planification assure la coordination du comité.	Le Comité sur la prévention de sinistres naturels agit à titre de comité directeur. Il vise à orienter et s’assurer de la cohérence des actions gouvernementales à réaliser en prévention des sinistres d’origine naturelle (érosion et submersion côtières, inondation, glissement de terrain, tremblement de terre, certains aléas nordiques et feux de forêt). Objectifs : - Orienter les autorités gouvernementales sur les actions et les mesures qui devraient être mises en place afin de favoriser la prévention des sinistres d’origine naturelle; - S’assurer de la cohérence des actions gouvernementales en lien avec la prévention des sinistres naturels; - S’assurer que l’utilisation des ressources disponibles permet d’optimiser l’action gouvernementale en regard de la prévention de sinistres naturels; - Dégager les ressources gouvernementales nécessaires à la réalisation et à la coordination des projets de prévention; - Débattre des enjeux relatifs à la prévention de sinistres naturels et, s’il y a lieu, faire des recommandations de solutions à l’OSCQ et, le cas échéant, au CSCQ; - Approuver et faire le suivi de la planification des projets de prévention et de communication, notamment ceux financés par le Cadre pour la prévention de sinistres; - Rendre compte à l’OSCQ du résultat des travaux de prévention.	Le MSP s’assure de poursuivre sa mission visant la protection des personnes des biens et des infrastructures essentielles notamment par le Cadre pour la prévention de sinistres.	Interministériel, annuel Rencontres additionnelles spécifiques aux aléas côtiers envisageables.

Groupe de travail Érosion et submersion côtières Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers	Sous la responsabilité du MSP. Le chef d'équipe Érosion-Submersion coordonne le comité. Professionnels : MAMH – MELCCFP – MRNF – MTMD Un conseiller en sécurité civile participe à titre de représentant des directions régionales du MSP. Les représentants de MO pourraient être différents selon les dossiers traités (appréciation ou traitement des risques). Des représentants d'autres ministères pourraient être sollicités selon les enjeux traités (ex. MSSS).	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement de risques du CPS en vue d'être transmise pour approbation au comité sur la prévention de sinistres naturels. Plus spécifiquement, le mandat du groupe de travail est de : - Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement de risques en vue d'être transmise pour approbation au comité sur la prévention de sinistres naturels; - Assurer la coordination et le suivi des travaux; - Réaliser des bilans périodiques et un bilan annuel de l'état d'avancement des travaux; - Soulever les enjeux relatifs à la cohérence de l'action gouvernementale en matière de prévention; - Soulever les enjeux scientifiques et techniques concernant l'appréciation des aléas côtiers et le traitement des risques qui y sont associés; - Trouver des pistes de solutions aux enjeux et aux problématiques scientifiques et techniques soulevés; - Participer à la mise en œuvre des plans de communication; - Soutenir le comité sur la prévention de sinistres naturels; - Répondre aux demandes en lien avec la gestion des risques relatifs aux aléas côtiers.	Dans le cadre de la démarche de Cadre de gouvernance concerté, le MSP assurera la coordination de rencontres visant à harmoniser les priorités d'intervention ainsi que la complémentarité des travaux d'atténuation des risques retenus (ouvrage de protection et relocalisation) du point de vue technique et financier, conjointement avec le MTMD et autres partenaires, selon les besoins. En amont des rencontres, les planifications de projets de traitement de risques des ministères partenaires sont partagées. Une fois les opportunités d'arrimage ciblées celles-ci sont prises en considération par les ministères concernés et cheminent pour approbation, le cas échéant. En ce qui concerne les activités de recherche et d'innovation, la portée de la démarche de planification annuelle sera élargie aux activités de recherche des différents ministères, incluant des thématiques qui peuvent déborder de la sécurité civile.	Interministériel, au besoin, minimalement 2 fois/an Rencontres additionnelles spécifiques à certains dossiers, au besoin.
--	---	--	---	---

			Elles comprendront notamment l'identification des besoins communs et des actions requises pour : - Assurer un développement des connaissances et de l'expertise; - L'acquisition et le partage des données techniques nécessaires à la réalisation des études, des mandats de recherche et des travaux des ministères concernés. Note : Le financement des activités de recherche axés sur la mission d'un ministère demeure de sa responsabilité. Dans le cas de besoins partagés, convenir du meilleur partenariat à mettre en place.	
Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)	Sous la responsabilité du MSP. Le directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie assure la coordination du comité ainsi que la liaison avec le	Répondre aux besoins des autorités municipales des territoires touchés par un sinistre. L'ORSC assure ce soutien avec la mise en œuvre des missions prévues au plan régional de sécurité civile. Note : Avec l'adoption de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, ce plan sera décliné dans : - Le plan gouvernemental de réponse aux sinistres; - Le plan national de résilience aux sinistres.	Cette structure interministérielle déjà en place permet la prise en compte des enjeux régionaux dans la planification gouvernementale des interventions en milieux côtiers. Il y a déjà un lien entre les DR concernées et	Interministériel, différent pour chaque ORSC, selon les besoins

	coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile. Directeurs des ministères et organismes présents dans la région : MELCCFP – MTMD – MAMH – MAPAQ – MCC – HQ – MRNF – et autres MO		le Groupe de travail – Érosion et submersion côtières.	
Comité régional de prévention et de rétablissement (CRPR)	Sous la responsabilité du MSP. Le directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie assure la coordination du comité. MELCCFP – MTMD – MAMH – IQ – MAPAQ – MCC – MCN – MTO – HQ – DEC – MRNF – et autres	Faciliter la concertation et la coordination des actions gouvernementales relatives à des situations ayant des enjeux de sécurité civile à l'échelle régionale, et ce, dans les phases de la prévention et de rétablissement.	Les CRPR, sous l'égide des ORSC, peuvent être sollicités pour les dossiers de prévention et de rétablissement pour faciliter le partage d'information et identifier les porteurs des enjeux soulevés.	Régional, au besoin, sous invitation du directeur régional et de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable



Légende



Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers

Comité	Membres	Mandats / Objectifs	Principaux livrables / sujets abordés	Fréquence des rencontres
PAGI3C – Comité directeur	BSMA et DG des unités internes concernées par les enjeux en zones côtière et fluviale, dont les directions générales territoriales	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action ministériel sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques : - Fixer les objectifs et les grands paramètres de réalisation du plan d'action et en assurer le respect; - Assurer le bon déroulement des activités courantes des ressources impliquées vers la concrétisation des orientations du plan d'action; - Assurer un suivi périodique de l'évolution du plan d'action; - Approuver tout changement significatif aux orientations convenues, selon l'échéancier planifié. Objectif général : accroître la résilience des réseaux de transport aux aléas naturels et aux changements climatiques par une approche qui s'inscrit dans les principes de développement durable.		1 à 3 fois/an
PAGI3C – Comité technique	Professionnels et experts des directions internes concernées par les enjeux en zones côtière et fluviale, dont les directions générales territoriales	Assurer un leadership au sein du MTMD en matière de gestion des infrastructures dans un contexte de changement climatique, et plus particulièrement en gestion des infrastructures côtières et fluviales. Élaborer les livrables identifiés dans le cadre du plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques (volets infrastructures côtières et fluviales), et contribuer à leur mise en œuvre. Mettre en place un cadre de gouvernance pour la gestion des risques naturels en zone fluviale. Acquérir de nouvelles connaissances, mettre en œuvre les meilleures pratiques et développer l'expertise au sein du MTMD. Répondre aux besoins de concertation, de sensibilisation et de diffusion du MTMD et de ses partenaires en lien avec la gestion des risques naturels en milieux côtier et fluvial. Élaborer un plan d'intervention en matière de gestion des risques côtiers. Agir à titre de spécialistes sur le plan technique et de personnes-ressources auprès du comité et des instances décisionnelles. Faire un suivi de l'avancement des travaux au comité directeur et formuler à ce dernier des recommandations concernant les grandes orientations du plan d'action.	Mise en œuvre et suivi des actions figurant au PAGI3C 2024-2029	Mensuelle

		S'adjoindre, le cas échéant, d'autres experts du MTMD ou de l'externe afin de bien cerner tous les enjeux et de faciliter la réalisation du plan d'action.		
Table de travail sur les stratégies d'interventions en zone côtière – réseaux de transport Modification à la structure de coordination interministérielle sur les aléas côtiers	La direction de la gestion des actifs et de la programmation assure la coordination du comité répondant MTMD. Collaborateurs : MSP – MAMH – MELCCFP – MSSS	Évaluer les risques à l'échelle régionale, où les enjeux sont amplifiés par la fréquence et l'intensité des aléas ainsi que par les contraintes naturelles et anthropiques. Favoriser une réflexion globale sur les stratégies d'intervention à mettre en œuvre, notamment en identifiant les infrastructures et communautés à protéger et ceux à relocaliser. Évaluer les impacts pour l'occupation et l'aménagement du territoire, particulièrement dans une perspective de retrait des zones à risque.	Lancement d'études pour évaluer les risques liés aux aléas côtiers à l'échelle régionale et identification des solutions sur un horizon long/très long terme (secteurs spécifiques)	Démarrage à venir (septembre 2025) Deux à quatre fois par année

Définition des acronymes

BPÉSC	Bureau de projets en érosion et submersion côtières
CAR	Conférence administrative régionale
CDD	Commissaire au développement durable
CPS	Cadre de prévention des sinistres
CRPR	Comités régionaux de prévention et de rétablissement
CSCQ	Cadre de coordination de site de sinistre au Québec
DEC	Développement économique Canada pour les régions du Québec
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
MEIE	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFQ	Ministère des Finances
MO	Ministères et organismes gouvernementaux
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTO	Ministère du Tourisme
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
PAGI3C	Plan d'action en gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques
PEV-PMO	Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPN	Société du Plan Nord
SQI	Société québécoise des infrastructures
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VGQ	Vérificateur général du Québec
ZIP	Zone prioritaire d'intervention

ANNEXE 1

Cadre de gouvernance du bureau de projets en érosion et submersion côtières

Mise en contexte

Depuis plus de 20 ans, les communautés côtières sont aux prises avec les conséquences des tempêtes et de l'évolution des côtes associées à celles-ci. Qu'elles soient en lien avec la vitalité économique, le développement du territoire ou la sécurité des personnes et l'intégrité des infrastructures et des services essentiels, les conséquences touchent les communautés à plusieurs niveaux et amènent des enjeux dépassant leur capacité d'action. C'est pourquoi plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont mis en place des actions et outils visant l'accompagnement et le soutien du milieu, et ce, tant pour améliorer la compréhension des phénomènes en cause, la recherche de solution, le contrôle de l'utilisation du sol, la préparation aux sinistres et le maintien des infrastructures essentielles.

L'accélération des phénomènes d'érosion et de submersion côtières, due entre autres à l'accélération de la hausse du niveau marin, à la diminution du couvert de glace et à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes côtières, déjà constatée et qui sont appelés à s'accroître sous l'effet des changements climatiques, exigent une réflexion globale devant conduire à la mise en place de mesures durables afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, la protection des biens et des infrastructures, la vitalité économique et sociale et plus généralement, la résilience des communautés. Cette vision, qui requiert une gouvernance à la hauteur des objectifs, est reflétée dans la politique-cadre du gouvernement sur les changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé, le 31 août 2023, la création d'un bureau de projets en érosion et submersion côtières visant à regrouper les efforts déjà en cours par les différents ministères et organismes, à faciliter la coordination des actions gouvernementales ainsi qu'à répondre à de nouveaux enjeux afin d'accroître le soutien auprès du milieu municipal.

Objectifs et mandat du bureau de projets

Les **objectifs** du bureau de projets sont :

- De réduire les impacts actuels et projetés de l'érosion et de la submersion côtières sur la santé et la sécurité des personnes, sur les biens et les infrastructures, sur la vitalité économique et sociale ainsi que sur les écosystèmes en tenant compte des changements climatiques;
- D'accroître l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal aux prises avec cette problématique et de renforcer le partage d'information;
- D'augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.

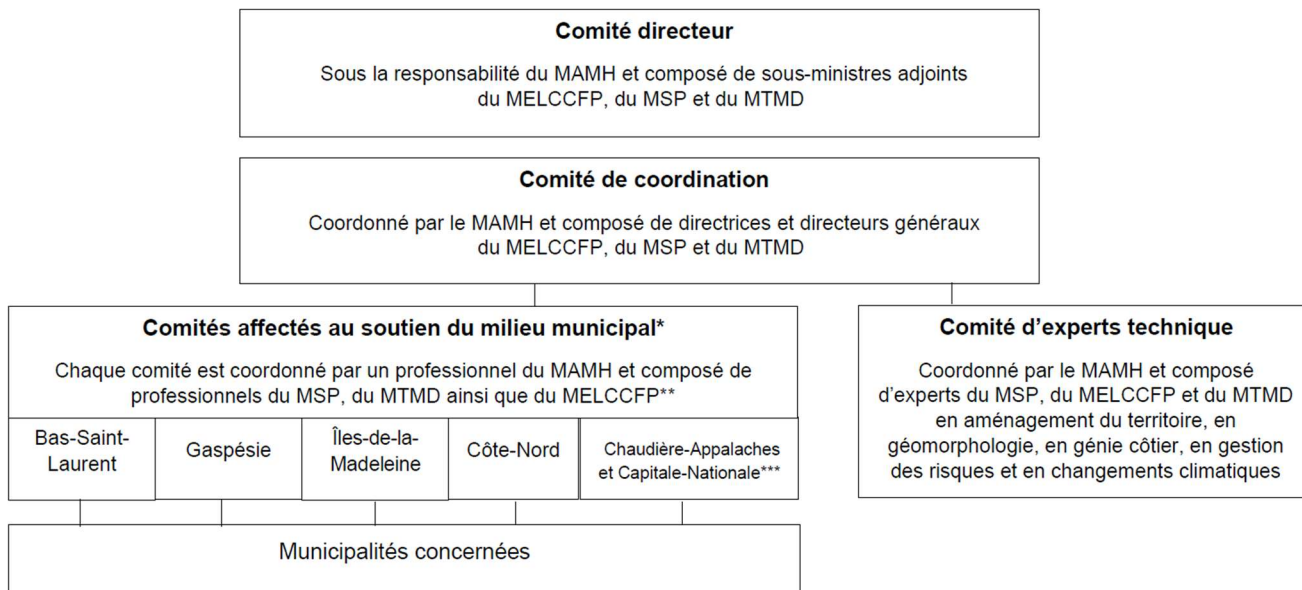
À cet effet, le bureau de projets a notamment comme mandat de :

- Réaliser des portraits des enjeux et des problématiques d'érosion et de submersion côtières;
- Définir des plans d'intervention de façon complémentaire à ceux existants, comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur une expertise et des analyses scientifiques;

- Favoriser la concertation entre les parties prenantes touchées par l'érosion et la submersion côtières;
- Soutenir et accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues aux plans d'intervention.

Structure de gouvernance du bureau de projets en érosion et submersion côtières

Coordonné par le MAMH, le bureau de projets complète l'offre de service gouvernementale et s'assure de la complémentarité des actions afin de maintenir et bonifier l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et la submersion côtières.



* Le Bureau de projets de la rivière Saguenay accompagne les organismes municipaux touchés par des problématiques d'érosion fluviale sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

** D'autres ministères et organismes pourraient être interpellés selon les dynamiques territoriales : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Tourisme, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, l'Institut national de santé publique du Québec, Hydro-Québec, etc.

*** Les territoires à l'est de la ville de Québec pour la région de la Capitale-Nationale et à l'est de Lévis pour la région de Chaudière-Appalaches.

Mandat des comités

Le mandat du **comité directeur** est de :

- Veiller à l'atteinte du mandat et des objectifs du bureau de projets;
- Prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre des actions du bureau de projets.

Le mandat du **comité de coordination** est de :

- Assurer les arrimages intra et interministériels requis pour la mise en œuvre des travaux du bureau de projets, pour contribuer aux travaux d'autres comités interministériels et pour alimenter le comité directeur;
- Suivre la mise en œuvre des travaux et en apprécier l'état de leur déploiement;
- Fournir des orientations aux comités dédiés au soutien municipal et au comité d'experts technique;
- Approuver annuellement la planification des activités et des livrables réalisés par les comités dédiés au soutien municipal et d'experts techniques;
- Approuver la programmation annuelle des projets financés par le bureau de projets;
- Communiquer l'avancement des travaux aux clientèles et aux partenaires;
- Assurer la reddition de comptes annuelle.

Le mandat du **comité d'experts technique** est de :

- Agir à titre d'experts et à cette fin :
 - De produire des avis techniques et des recommandations dans le cadre de l'évaluation de projets soumis au bureau de projets ou de la réalisation de projets financés par le bureau de projets;
- Soutenir les comités dédiés au soutien du milieu municipal en s'assurant :
 - De déterminer les objectifs, la portée et les méthodologies à privilégier pour l'élaboration des portraits et des plans d'intervention, afin d'assurer la cohérence entre ceux-ci;
 - De déterminer les critères d'admissibilité, de priorisation et de sélection des projets qui seront financés par le bureau de projets, dans le contexte d'une vision globale de l'adaptation et en tenant compte des programmes existants;
 - D'offrir son soutien à l'élaboration des portraits, la compilation des appréciations de risques existantes, l'identification des priorités et l'élaboration des plans d'intervention;
 - D'évaluer les projets soumis au bureau de projets pour du soutien financier;
 - De préparer la programmation annuelle des projets financés par le bureau de projets en consultant les comités dédiés au soutien du milieu municipal;
- Préparer la planification annuelle des activités et la reddition de comptes annuelle des travaux du comité d'experts technique.

Le mandat des **comités dédiés au soutien du milieu municipal** est :

- Pour chaque secteur régional, préparer et mettre à jour un portrait et un plan d'intervention selon les orientations du comité d'experts technique;
- Accompagner le milieu municipal et, à cette fin :
 - Agir en tant qu'agent de liaison entre le milieu municipal et, selon le cas, le comité d'experts technique ou les ministères et organismes concernés;

- Fournir un soutien au milieu municipal, notamment en utilisant le mécanisme des conférences administratives régionales aménagement, dans une approche de planification territoriale et d'adaptation aux changements climatiques;
 - Assurer l'accompagnement du milieu municipal, pour les projets financés par le bureau de projets, dans la mise en œuvre de solutions pouvant répondre à leurs besoins spécifiquement pour les enjeux non couverts par les partenaires faisant partie du bureau de projets;
 - Favoriser l'arrimage des actions de l'ensemble des intervenants (municipalités, organismes de bassin versant, comités ZIP, ministères et organismes, etc.) en vue de leur complémentarité;
 - Recevoir les demandes de soutien du milieu municipal et acheminer celles jugées recevables au comité d'experts technique pour analyse ou vers les ministères et organismes pertinents.
- Préparer la planification annuelle des activités et des livrables réalisés ainsi que la reddition de comptes annuelles des travaux des comités dédiés au soutien du milieu municipal.

Fonctionnement

Ressources

- Le MAMH rend disponibles des ressources humaines dédiées à la réalisation du mandat du bureau de projets;
- Le MELCCFP, le MSP et le MTMD s'assurent de rendre disponibles les ressources nécessaires, à la réalisation des activités planifiées et approuvées par le comité directeur.

Fréquence des rencontres

- Le comité directeur se réunit deux fois au cours de l'année ou selon les besoins;
- Le comité de coordination se réunit au moins à trois reprises au cours de l'année et selon les besoins;
- Les comités dédiés au soutien municipal et le comité d'experts technique se réunissent selon les besoins.

Intendance

Le MAMH assure l'intendance, la coordination des comités mis en place par le bureau de projets et le soutien à la gouvernance. Il s'assure de la mise en place d'un espace de travail interministériel efficace.

Les documents sont transmis aux participants au moins deux jours avant les rencontres.

Composition des comités

Comité	Ministère	Représentant
Comité directeur	MAMH	Stéphane Bouchard, sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire
	MELCCFP	Jean-François Gibeault, sous-ministre adjoint au Bureau de la transition climatique et énergétique
	MSP	Jean Savard, sous-ministre associé à la sécurité civile et la sécurité incendie
	MTMD	Frédéric Pellerin, sous-ministre adjoint à l'ingénierie et aux infrastructures
Comité de coordination	MAMH	Guillaume Durand, directeur de l'adaptation des territoires face aux inondations et aléas côtiers Anne-Christine Boudreau, directrice du bureau de projets en érosion et submersion côtières
	MELCCFP	Alexandre Baillargeon, directeur général de la transition climatique et énergétique Catherine Gauthier, directrice de l'adaptation aux changements climatiques
	MSP	Pascal Chouinard, directeur général de la prévention et de la planification Josée Desgagné, directrice du soutien à la réduction des risques de sinistres
	MTMD	Stéphane Dallaire, directeur général de la gestion des actifs routiers et de l'innovation Éric Pomerleau, directeur de la gestion des actifs routiers et de la programmation Carline Ponsart coordonnatrice, secteur Résilience des transports et ACC
Comité d'experts technique	MAMH	Maryève Charland-Lallier, conseillère en gouvernance participative et coordonnatrice Analyste scientifique
	MELCCFP	Dominique St-Hilaire, conseillère en adaptation aux changements climatiques À déterminer
	MSP	Jean-Denis Bouchard, chef d'équipe Josée Desgagné, directrice du soutien à la réduction des risques de sinistres
	MTMD	Carline Ponsart coordonnatrice, secteur Résilience des transports et ACC À déterminer
Comités dédiés au soutien du milieu municipal	MAMH	Alexandre Cyr, conseiller Gaspésie À déterminer, conseillère Bas-Saint-Laurent — Chaudière-Appalaches Laurie Desrosiers-Leblanc, conseillère Îles-de-la-Madeleine — Côte-Nord À déterminer, conseiller Capitale-Nationale
	MELCCFP	Dominique St-Hilaire, conseillère en adaptation aux changements climatiques À déterminer
	MSP	Josée Desgagné, directrice du soutien à la réduction des risques de sinistres À déterminer
	MTMD	Carline Ponsart coordonnatrice, secteur Résilience des transports et ACC À déterminer

Reddition de comptes, évaluation et communications

Les comités dédiés au soutien du milieu municipal et le comité d'experts technique rendront compte annuellement de leurs travaux auprès du comité de coordination. Le MAMH assure la rédaction de l'ensemble des documents de la reddition de comptes.

La reddition de comptes portera sur les éléments suivants :

- L'atteinte des objectifs spécifiques liés à la planification annuelle;
- Le bilan financier;
- Le nombre et la nature des demandes d'accompagnement reçues;
- La qualité des informations diffusées auprès des ministères et organismes concernés et du milieu municipal.

Un bilan annuel des travaux du bureau de projets sera diffusé sur Québec.ca. En continu, chaque secteur du bureau de projets communiquera l'avancement des travaux envers les parties prenantes. Une évaluation du déploiement des travaux du bureau de projets et de ses retombées sera réalisée d'ici 2028.

Rôles et responsabilités

Rôle transversal : **les membres des comités liés au bureau de projets (BP) agissent** en tant qu'agents de liaison auprès des différentes unités de leur ministère qui pourraient être interpellées.

Les rôles et les responsabilités de chaque ministère sont liés aux mandats du Bureau de projets, soient :

- **Portraits** : réaliser des portraits des enjeux et des problématiques d'érosion et de submersion côtières;
- **Plans d'intervention** : définir des plans d'intervention de façon complémentaire à ceux existants, comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur une expertise et des analyses scientifiques;
- **Concertation** : Favoriser la concertation entre les parties prenantes touchées par l'érosion et la submersion côtières;
- **Accompagnement** : soutenir et accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues aux plans d'intervention;
- **Expertise technique** : fournir l'expertise ministérielle au bureau de projets.

	Rôle général	Rôle au sein du bureau de projets
MSP	Conseiller les ministères et organismes et les municipalités en matière de sécurité civile et favoriser la coordination de leurs actions en vue d'une gestion intégrée des risques de sinistre et contribuer à l'information des citoyens. Plus précisément le MSP : ▪ Coordonne l'action gouvernementale en sécurité civile notamment par l'entremise de l'OSCQ et des ORSC dans les quatre dimensions (prévention, préparation, intervention et rétablissement); ▪ Accompagne les municipalités dans la gestion des risques de sinistre, notamment ceux liés aux aléas naturels; ▪ Détient une expertise dans le domaine : aléas côtiers, hydrogéomorphologie, sécurité des personnes, dommages aux biens, etc.; ▪ Produit des cartes des zones de contraintes relatives aux aléas côtiers visant l'aménagement du territoire et des cadres normatifs et documents d'accompagnement afférents; ▪ Contribue à la recherche, l'innovation et le développement d'outils pour améliorer la connaissance et le soutien aux autorités gouvernementales à tous les niveaux; Offre un soutien technique (analyses de risques et analyses de solutions) et financier en prévention de sinistre et pour la gestion des sinistres, notamment via le CPS et le PGAF.	Portraits – Rendre disponibles les résultats des travaux réalisés dans le cadre de son mandat de réaliser des projets de recherche, de collaborer et de participer à l'amélioration de la connaissance sur les risques liés (aléas, exposition et vulnérabilités) à l'érosion et à la submersion côtières. Plans d'intervention – Rendre disponible la programmation des projets, priorisés par le MSP, les résultats des analyses de risques, analyses de solutions et des mesures privilégiées visant à réduire les risques de sinistres liés aux aléas côtiers; – Assurer le suivi financier et technique des ententes de financement, signées entre le MSP et une municipalité, visant la réduction des risques de sinistre, pour les projets priorisés par le BP; – Informer le BP des demandes et projets en lien avec le CPS afin de favoriser l'arrimage et la complémentarité des actions; – Participer aux travaux pour lesquels des enjeux de sécurité civile sont constatés. Concertation – Informer les partenaires gouvernementaux des enjeux liés à la sécurité civile et des mesures privilégiées; – Informer les partenaires gouvernementaux des enjeux soulevés dans le cadre des mandats de sécurité civile. (Vitalité socio-économiques, enjeux sociaux-sanitaires, etc.) et non pris en charge par les programmes du MSP; – Participer, lorsque requis, aux différents comités mis en place par le BP. Accompagnement – Assurer l'accompagnement financier et technique des municipalités ayant signé une entente de financement avec le MSP pour la réalisation des mesures et des travaux prévus à celle-ci;

		– Favoriser la collaboration interministérielle lorsque des enjeux non liés à sa mission sont soulevés dans le cadre de la réalisation des travaux prévus à une entente de financement avec les municipalités sous la responsabilité du MSP. Expertise technique – Fournir une expertise en gestion des risques liés aux aléas côtiers et en géoscience côtière, notamment auprès du comité d'experts technique (CET) et des comités dédiés au soutien du milieu municipal (CSMM); <i>Note : Dans l'éventualité ou des expertises spécifiques (ex. avis techniques) et de façon récurrente seraient demandées hors des secteurs priorités par le MSP, des ententes de fourniture de services devront être conclues).</i>
--	--	---

MTMD	Favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec, notamment en : ▪ Exploitant les actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires de façon responsable et innovante; ▪ Réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement des actifs de transports; ▪ Assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation et l'encadrement normatif et sectoriel. Plus précisément, en lien avec les aléas côtiers, le MTMD : ▪ Met en œuvre, depuis 2019, un plan d'action opérationnel sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques (PAGI3C) - volet aléas côtiers, lié à son plan stratégique ministériel; ▪ Détient une expertise dans les domaines suivants : géomorphologie, génie côtier, gestion d'actifs et gestion des risques côtiers; ▪ Élabore et met en œuvre des Plans d'intervention pour renforcer la résilience des réseaux de transports face aux risques côtiers. ▪ Réalise des projets qui visent la prévention et le rétablissement, principalement des ouvrages de protection et la relocalisation de segments routiers; ▪ Contribue à la recherche, à l'innovation et au développement d'outils pour améliorer la connaissance et le soutien aux autorités gouvernementales à tous les niveaux; ▪ Finance et collabore aux travaux de la chaire en génie côtier portée par l'Université du Québec à Rimouski. <i>Mécanismes : comité de gouvernance sur les interventions en milieu côtier et Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques (PAGI3C) – volet Aléas côtiers.</i>	Portraits – Rendre disponibles les résultats des travaux réalisés dans le cadre de son mandat de réaliser des projets de recherche, de collaborer et de participer à l'amélioration de la connaissance sur les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières; – Fournir une expertise en transports, en géomorphologie, en ingénierie, en gestion d'actifs et en gestion des risques côtiers auprès du CET et des CSMM. Plans d'intervention – Partager aux CSMM les besoins d'intervention et la programmation des projets du MTMD réalisés en zone côtière et assurer leur arrimage avec les interventions planifiées à portée gouvernementale; – Participer aux travaux pour lesquels des enjeux liés aux réseaux et infrastructures de transports sont constatés. Concertation – Faire les liens et les arrimages avec les actions du PAGI3C et les travaux du comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieu côtier; – Informer les partenaires gouvernementaux des enjeux liés à la sécurité et à la mobilité des personnes et des marchandises et des mesures privilégiées; – Participer, lorsque requis, aux différents comités mis en place par le BP. Accompagnement – Participer au développement de l'expertise du milieu municipal, ce qui pourrait inclure un soutien pour la formation ou le développement d'outils, de méthodologies, pour le suivi des côtes, l'inspection d'ouvrages de protection, l'élaboration de normes de conception, de construction et d'entretien des ouvrages, d'identification des meilleures solutions, etc.; – Collaborer aux activités du BP, principalement lorsque des enjeux liés à sa mission sont soulevés.
------	--	---

	Expertise technique – Fournir une expertise technique en génie côtier et en géomorphologie côtière notamment auprès du comité d'experts technique (CET) et des comités dédiés au soutien du milieu municipal (CSMM) pour la sélection et la réalisation de projets financés par le BP; <i>Note : Dans l'éventualité ou des expertises spécifiques (ex. avis techniques) et de façon récurrente seraient demandées hors des secteurs priorités par le MTMD, des ententes de fourniture de services devront être conclues)</i>
--	---

MELCCFP	Coordonner l'action gouvernementale en matière de changements climatiques, notamment via le : ▪ Développement et la diffusion d'orientations, de méthodologies, de directives et d'outils relatifs à la gestion des risques climatiques et à l'adaptation; ▪ Déploiement du Plan de mise en œuvre de la Politique-cadre du Québec sur les changements climatiques; ▪ Développement des connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques. Assurer la protection de l'environnement et l'encadrement des activités susceptibles de l'affecter, notamment via le régime d'autorisation environnemental. Plus précisément, en lien avec les aléas côtiers, le MELCCFP : ▪ Élabore un cadre de gestion intégré relatif à l'érosion et à la submersion côtières (trajectoire d'adaptation); ▪ Détient une expertise dans les domaines suivants : gestion des risques climatiques, adaptation aux changements climatiques, analyse socio-économique, conservation du patrimoine naturel, transition juste; ▪ Participe au développement des connaissances, des méthodologies et des outils en lien avec l'impact des changements climatiques sur les aléas côtiers; ▪ Délivre les autorisations gouvernementales et ministérielles requises dans le cadre du régime d'autorisation environnementale. <i>Mécanismes : Gouvernance et mesures du PMO du PEV, Directive sur la gestion des risques climatiques, autorisations environnementales, FECC, PGIR et PRMHH, ATCL volet 1</i>	Portraits – Rendre disponible l'information dont il dispose, notamment au niveau de l'appréciation et du traitement des risques climatiques, et contribuer au développement de la connaissance relative à l'adaptation aux changements climatiques; – Fournir des conseils et des avis aux CET et aux CSMM en lien avec ses champs d'expertise pour l'élaboration des portraits. Plans d'intervention – Contribuer aux travaux, notamment en faisant les liens et les arrimages avec le développement du cadre de gestion intégré relatif à l'érosion et à la submersion côtières (trajectoire d'adaptation), les travaux réalisés dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 ainsi qu'avec les travaux menés par le Ministère en matière de protection de l'environnement; – Intégrer la considération des autorisations environnementales en amont des projets. Concertation – Faire les liens et les arrimages avec le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, incluant sa mise à jour annuelle, le financement, les programmes, les travaux de recherche, notamment ceux d'Ouranos, et les travaux de développement des connaissances et d'outils; – Participer, lorsque requis, aux différents comités mis en place par le BP. Accompagnement – Fournir une expertise en gestion des risques climatiques et en adaptation, notamment via un soutien scientifique et technique, de la formation et des outils méthodologiques auprès des organismes municipaux et des autres acteurs concernés, notamment via ATCL – volet 1;
---------	--	--

		– Faciliter la circulation de l'information et accompagner les organismes municipaux et autres promoteurs de façon à rendre plus efficient le traitement des demandes d'autorisation en matière d'aléas côtiers. Expertise technique – Fournir une expertise technique en gestion des risques climatiques (appréciation et traitement du risque) et en adaptation aux changements climatiques, en géomorphologie côtière, en analyse socio-économique, en conservation du patrimoine naturel, en autorisations environnementales, en gestion des terres du domaine hydrique de l'État, en gestion de l'eau ainsi qu'en transition juste.
--	--	--

MAMH	Agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens. Assurer le respect des OGAT et accompagner les MRC et municipalités. Plus précisément, le MAMH : ▪ Met en œuvre quatre cadres d'intervention, accompagnement et soutien pour les organismes municipaux, soient en matière de développement régional, d'aménagement du territoire, d'accompagnement spécialisé en finances municipales et en matière d'aide et de soutien en gestion municipale; ▪ Coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) qui vise à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou entreprises du gouvernement et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires; ▪ Coordonne les sous-comités aménagement des CAR qui, dans les régions touchées par l'érosion et la submersion côtières, ont abordé les questions liées aux aléas côtiers; ▪ Coordonne le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie qui a permis la création des BP en inondation; ▪ Coordonne le BP en érosion et submersion côtières. <i>Mécanismes : CAR et SAD, ATCL – volet 2, 100 M\$</i>	Coordonner les activités du BP – Assurer l'intendance du BP; – Assurer la rédaction des livrables, des communications et de la reddition de compte associés au BP. Portraits – Réaliser les portraits, en collaboration avec les partenaires. Plans d'intervention – Élaborer les plans d'intervention, en collaboration avec les partenaires; – Analyser les demandes reçues et accompagner le milieu municipal et les projets sélectionnés dans le cadre de financement par le MAMH, en collaboration avec les partenaires, le cas échéant; – Assurer le suivi financier des ententes pour des projets priorisés par le BP. Concertation – Coordonner le BP (convoquer, animer, assurer le secrétariat et le suivi des rencontres des comités et assurer un lieu de partage des documents); – Coordonner les relations avec le milieu municipal, en complémentarité des mandats des autres ministères avec les municipalités; – Favoriser la concertation des ministères et organismes en matière d'érosion et de submersion côtières. Accompagnement – Accompagner le milieu municipal et fournir son expertise (aménagement, développement régional, concertation régionale, gestion municipale, etc.) au CET et aux CSMM; Recevoir les demandes du milieu et les partager à l'instance concernée (à un ministère en particulier ou à un comité du BP).
------	---	---